

L'eurodéputée Maxette Pirbakas devra verser 160 000 € à un collaborateur dissimulé

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / MARINA BOISDUR

3 mai 2024



Maxette Pirbakas, eurodéputée élue en 2019 sur la liste du Rassemblement national, mais désormais chez les non-inscrits après être passée en France dans les rangs de Reconquête d'Éric Zemmour, est confrontée en cette fin de mandat à une série de problèmes judiciaires. En plus des accusations de détournement de fonds d'environ 57 000 euros des caisses de l'antenne guadeloupéenne du syndicat agricole FNSEA entre 2017 et 2019, elle a été condamnée le 30 avril à verser plus de 160 000 euros à l'un de ses anciens collaborateurs par le conseil des prud'hommes de Pointe-à-Pitre.

Son collaborateur avait travaillé pendant deux ans et demi sans être payé,

de février 2021 à octobre 2023, ce qui a été qualifié de “travail dissimulé” par la justice. Malgré des promesses de rémunération mensuelle, il n’a jamais signé de contrat de travail et n’a reçu aucune compensation pour son travail, plongeant dans une grande précarité.

La décision du conseil des prud’hommes ordonne à Maxette Pirbakas de verser 112 500 euros de salaires impayés, ainsi que des sommes pour travail dissimulé, congés payés, indemnité de licenciement, préavis et dommages et intérêts, totalisant plus de 160 000 euros.

Maxette Pirbakas soutenait que le collaborateur en question n’était pas officiellement son assistant parlementaire et qu’il était bénévole, mais la justice a souligné que leur relation de travail était établie par les nombreuses tâches effectuées sous sa direction.

“Voter les votes sur la politique agricole”

Affublée du titre d’eurodéputée fictive le 13 mars dernier en raison de sa très faible activité parlementaire, et notée d’un 2/20 par le média parlementaire Projet Arcadie, l’agricultrice de profession semble se murer loin de la Guadeloupe et de ses juges.

Mercredi 24 avril, elle a posté sur son compte Facebook une courte vidéo moqueuse, en réponse à ceux qui la disent introuvable. « *Bonjour, ben il paraît que je suis recherchée partout, par les magistrats, par les policiers. Il paraît que je suis introuvable, pourtant je sors du Parlement européen pour pouvoir voter les votes sur la politique agricole commune. Comme on le sait je suis une spécialiste dans l’agriculture, et je suis là, je ne suis pas perdue, je suis bien sûr au Parlement européen* ».

Le lendemain, 25 avril, elle s’est faite photographier (photo ci-dessus) aux

côtés du président de la République. « En ma qualité de députée européenne, je suis venue à Paris, à la Sorbonne, assister au discours sur l'Europe du président de la République Emmanuel Macron. Je confirme donc, contrairement à une certaine presse du caniveau et à certains de mes adversaires politiques niant la présomption d'innocence, que je ne suis pas introuvable, je ne me cache pas » a-t-elle commenté.

En plus de cette première affaire prud'homale où elle est lourdement condamnée, Maxette Pirbakas est poursuivie pour non-paiement de pension alimentaire, pour des accusations similaires de non-paiement de salaires à une autre collaboratrice parlementaire, ainsi que pour son implication présumée dans les détournements de fonds au sein de la FNSEA. Ce qu'elle nie.